

# Tarification sociale :

Elle est réservée uniquement aux bénéficiaires du tarif saint-maurien et tient compte du quotient familial.

## Comment est calculé le quotient familial ?

Revenu fiscal de référence divisé par 12, divisé par le nombre de parts fiscales.

Il s'effectue sur la base de la feuille d'imposition de l'année N correspondant aux revenus N-1

tranche quotient	seuil quotient	tranche quotient	seuil quotient
T1	0 à 370	T6	1421 à 1774
T2	371 à 519	T7	1775 à 1994
T3	520 à 644	T8	1195 à 2306
T4	645 à 999	T9	2307 à 2777
T5	1000 à 1420	T10	sup à 2778

---

## RAPPEL :

Pour bénéficier du tarif saint-maurien, vous devez obligatoirement fournir une copie de votre taxe foncière ou taxe d'habitation 2019 ou 2020 ou une promesse de vente, ou acte de propriété ou bail, ou fournir un justificatif de votre CET 2019 ou 2020 (*ne sont pas prises en compte les factures de téléphone, d'eau, de gaz et d'électricité, les quittances et attestations de loyer. L'hébergement sur la commune n'ouvre aucun droit au tarif saint-maurien*).

Avoir le tarif saint-maurien ou être admis en CPES\* ouvre droit à la tarification sociale.

Pour bénéficier de la tarification sociale il faut impérativement produire une copie intégrale de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de l'élève ou du parent auquel il est rattaché. A défaut le tarif plein (T10) vous sera appliqué sans modification de facturation possible, après transmission du dossier au Trésor Public.

**Les justificatifs demandés pour l'application du tarif saint-maurien et de la tarification sociale doivent être obligatoirement adressés par mail à [isabelle.foucher@mairie-saint-maur.com](mailto:isabelle.foucher@mairie-saint-maur.com), avant le **30 septembre DERNIER DELAIS**.  
**AUCUNE RELANCE NE SERA FAITE.****

---

\* ce dispositif s'applique aux élèves CPES uniquement admis dans les disciplines suivantes : alto, basson, clarinette, contrebasse, cor, danse, direction d'orchestre, flûte traversière, formation musicale, guitare, harpe, hautbois, orgue, percussion, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle.